




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-205**

Séance publique du

5 avril 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1261020-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET
ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Education Enfance Petite
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence développe ou soutient, depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa politique éducative, des actions et dispositifs en direction des enfants scolarisés sur son territoire.

Chaque année, des enseignants et directeurs d'écoles proposent des projets pour leurs élèves, départs en séjours découvertes (séjours libres, sorties de classes), créations de bibliothèques, projets artistiques culturels, abonnements annuels à des ouvrages pédagogiques ou ludiques.

Ces projets sont généralement mis en œuvre par des coopératives scolaires. Les aides sont accordées sous forme de subventions aux coopératives scolaires des écoles qui en font la demande à la Ville et après adoption par le Conseil Municipal.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite répondre favorablement aux projets qui ont été déposés pour ce 2ème trimestre 2024, et détaillés en annexe.

Par ailleurs, l'école Jules Ferry s'est portée candidate pour bénéficier du dispositif « Ma Classe aux Jeux » et a été sélectionnée pour assister aux épreuves de Volley. Ce programme permet l'attribution de billets à un groupe constitué de trente élèves et quatre

adultes accompagnateurs, pour assister à une session des jeux paralympiques à Paris qui se déroulent du 29 août au 8 septembre 2024.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite répondre favorablement à ce projet en accordant une subvention à l'école qui en a fait la demande à la Ville après adoption par le Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution de subventions financières aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe ;

-**DIRE** que cette dépense sera imputée pour un montant de 6 795,80 € (six mille sept-cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt centimes) sur la ligne budgétaire 1546 (213-65748-932) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2024-205 - SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES
MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés : 51
Présents : 37
Abstentions : 0
Non participation : 7
Suffrages Exprimés : 44
Pour : 44
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Jacques BOUDON Françoise COURANJOU Laurent DILLINGER Gilles
DONATINI Marc FERAUD Perrine MEGGIATO

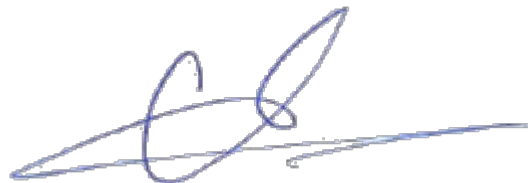
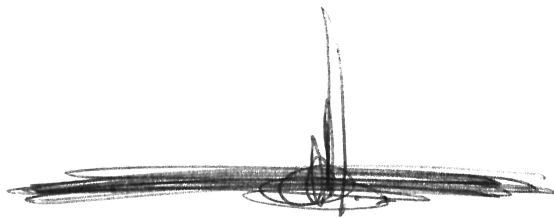
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES
MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE**

ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024

Ligne budgétaire : 1546		Montant sollicité
ÉCOLES	OBJET	
ARÈNE ELEMENTAIRE	Subvention abonnement BAYARD (Oubli transmission directeur en 2023) Du 01/01/2023 au 01/12/2023 1 Abonnement à Images Doc	60,50 €
BREMOND ELEMENTAIRE	Subvention abonnement BAYARD Du 01/11/2023 au 01/11/2024 1 Abonnement à : J'aime lire	56,00 €
DAUDET ELEMENTAIRE	Séjour classe de neige à Baratier Du 22 au 26/01/24 3 classes de CE1, CE2 et CM1/CM2 59 élèves x 6,10 € x 5 jours	1799,50 €
FERRY ELEMENTAIRE	Subvention abonnement MILAN Du 01/12/2023 au 01/11/2024 1 Abonnement à Wakou	60,50 €
FERRY ELEMENTAIRE	Subvention exceptionnelle dispositif « Ma Classe aux Jeux » Session des jeux paralympiques à Paris du 29 /08 au 08/09/2024	1 000,00 €
GIONO MATERNELLE	Subvention abonnement BAYARD Du 01/04/2024 au 01/03/2025 1 Abonnement à Les Belles Histoires	60,50 €
GRASSI MATERNELLE	Subvention abonnement BAYARD Du 01/02/2024 au 01/01/2025 1 Abonnement à Les Belles Histoires	60,50 €
LAURENT ELEMENTAIRE	Subvention abonnement BAYARD Du 01/02/2024 au 01/01/2025 1 Abonnement à Youpi	60,50 €

LAUVES ELEMENTAIRE	Subvention abonnement BAYARD Du 01/11/2023 au 01/10/2024 1 Abonnement à Les Belles Histoires	60,00 €
MARESCHALE MATERNELLE	Subvention abonnements ICEM 3 Abonnements pour les classes à : Jmagazine 2 abonnements pour la BCD à Jcoop et Btj	90,00 € + 60,00 € = 150,00 €
MARESCHALE ELEMENTAIRE	Classe transplantée à Saint Jean Saint Nicolas du 16 au 19 janvier 2024 1 classe CP/CE2 et 1 classe CM1/CM2 45 élèves x 4 jours x 6,10 € PAC classe culturelle	1098,00 € + 534,00 € = 1632,00 €
MARESCHALE ELEMENTAIRE	Classe transplantée à Auzet du 13 au 16 novembre 2023 1 classe CE1/CE2 et 1 classe CM1/CM2 42 élèves x 4 jours x 6,10 € PAC classe culturelle	1024,80 € + 534,00 € = 1558,80 €
MAURON ELEMENTAIRE	Subvention abonnement BAYARD Du 01/01/2024 au 01/12/2024 Classe CM1 1 Abonnement à J' aime lire	56,00 €
PEISSON MATERNELLE	Subvention abonnement BAYARD Du 01/02/2024 au 01/01/2025 1 Abonnement à : Les belles histoires	60,50 €
PLATANES ELEMENTAIRE	Subvention abonnement BAYARD Du 01/11/2023 au 01/10/2024 1 Abonnement à : Mes premières belles histoires	60,00 €
SEXTIUS ELEMENTAIRE	Subvention abonnement BAYARD Du 01/02/2024 au 01/12/2024 1 Abonnement à : Images et Doc	60,50 €
TOTAL		6 795,80 €